PETITION

Les arrestations, la torture et l'exécution d'enfants, sont des crimes contre l'humanité. Les responsables de tels crimes doivent être traduits devant la cour pénale internationale sans entrave aucune par des intérêts politiques et régionaux. Pour ce faire, il est nécessaire de transférer le pouvoir d'une telle décision du Conseil de Sécurité au Conseil des Droits de l'Homme.

Nous demandons à la Suisse, pays défenseur des valeurs humanitaires :

1. d'oeuvrer pour que seul le conseil des droits de l'homme soit éligible pour le transfert du dossier syrien devant le TPI;
2. d'œuvrer à l'établissement de couloirs humanitaires sécurisés pour faciliter l'accès aux civils et aux blessés;
3. de fermer les représentations et de renvoyer les diplomates du régime syrien pour forcer Assad à accepter un transfert de pouvoir.

FemmeS pour la Démocratie, Lausanne
19.10.2013, femsyr.lausanne@gmail.com

NOM	PRENOM	Suisse	Syrien	Autre	SIGNATURE